

**Mise au concours**  
de  
**travaux, de fournitures et de places,**  
**annonces et insertions.**

---

**Mise au concours.**

---

Les travaux de *charpente*, de *ferblanterie* et de *couverture en ciment ligneux* et en *ardoises* pour le *nouvel hôtel des postes à Zurich* sont mis au concours. Les plans, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de l'architecte-directeur des travaux, M. Schmid-Kerez-avenue de la gare, n° 14, à Zurich, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées sous enveloppe fermée, affranchie et portant la suscription: *Offre pour hôtel des postes à Zurich*, à la direction soussignée d'ici au 8 mars prochain inclusivement.

Berne, le 24 février 1896. [2.]

*Direction*  
*des travaux publics de la Confédération.*

---

**Mise au concours.**

---

Une place de **commis** à la chancellerie fédérale est vacante et mise au concours.

Il est nécessaire de connaître l'allemand et le français; la connaissance de l'italien et une bonne écriture seraient, en outre, fort à désirer.

Les postulants sont priés d'adresser leur demande, accompagnée de certificats sur leur âge et leurs vie et mœurs à la chancellerie soussignée, d'ici au 18 mars prochain inclusivement.

Berne, le 28 février 1896. [2.]

*Chancellerie fédérale suisse.*

---

## Mise au concours.

---

Sous réserve de ratification par l'Assemblée fédérale, la section des chemins de fer du Département fédéral des Postes et des Chemins de fer met au concours deux places d'ingénieurs du contrôle pour les bateaux à vapeur qui circulent dans les eaux suisses.

Adresser les demandes par écrit, accompagnées de certificats relatifs aux études, aux fonctions remplies, etc., d'ici au 14 mars prochain, au département soussigné, qui fournira de plus amples renseignements au sujet des conditions d'engagement.

Berne, le 29 février 1896. [2].

*Département fédéral des Postes  
et des Chemins de fer,  
section des chemins de fer.*

---

## Mise au concours.

---

Sous réserve de ratification par l'Assemblée fédérale, une place de commis est mise au concours à l'inspectorat technique du département soussigné.

Les postulants doivent être au courant des travaux de bureau en général, avoir une belle écriture et posséder les langues allemande et française. Des connaissances en matière de plans techniques et de travaux statistiques seraient prises en considération.

Traitement: 2500 à 3200 francs.

Adresser les offres par écrit, accompagnées de certificats, d'ici au 14 mars prochain, au département soussigné.

Berne, le 29 février 1896. [2].

*Département fédéral des Postes  
et des Chemins de fer,  
section des chemins de fer.*

---

## Mise au concours.

---

Une place d'inspecteur du train à la direction générale des postes est mise au concours.

Les candidats doivent posséder des connaissances techniques de la construction des voitures et des wagons-poste et être versés dans les travaux de bureau. Ils doivent connaître les langues française et allemande.

Traitement: 3500 à 4500 francs.

Les offres de service doivent être adressées, *d'ici au 17 courant*, à la direction générale des postes et être accompagnées d'un certificat de mœurs et de pièces constatant les occupations antérieures.

Berne, le 3 mars 1896. [2.]

*Direction générale des postes.*

---

## Mise au concours.

---

La place de **receveur** du bureau principal des douanes à Morges est mise au concours. Les offres doivent être adressées à la direction des douanes à Lausanne, *d'ici au 7 mars prochain*.

Berne, le 20 février 1896. [2.]

*Direction générale des douanes.*

---

## Mise au concours.

---

Une place de **commis** au bureau fédéral de la propriété intellectuelle du Département fédéral de Justice et Police est mise au concours. Le traitement sera fixé lors de la nomination.

Les aspirants doivent posséder une connaissance suffisante de l'allemand et du français et une bonne écriture.

Les offres de service doivent être adressées *d'ici au 9 mars 1896*, au plus tard, au bureau soussigné.

Berne, le 18 février 1896. [3..]

*Département fédéral de Justice et Police.*

**Bureau de la propriété intellectuelle.**

---

## Mise au concours.

---

Les offres de service doivent se faire par **écrit, franco** et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) Reviseur au contrôle général de la direction générale des postes. S'adresser, d'ici au 17 mars 1896, à la direction générale des postes à Berne.

2) Facteur postal à Fontainemelon (Neuchâtel).

3) Dépositaire postal, facteur et messenger à Soyhières (Berne).

4) Chargeur et garçon de bureau au bureau principal des postes à Neuchâtel.

S'adresser, d'ici au 17 mars 1896, à la direction des postes à Neuchâtel.

5) Commis de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 17 mars 1896, à la direction des postes à Bâle.

6) Chargeur au bureau principal des postes à Aarau. S'adresser, d'ici au 17 mars 1896, à la direction des postes à Aarau.

7) Commis de poste à Zurich.

8) Facteur postal à la gare de Kreuzlingen.

S'adresser, d'ici au 17 mars 1896, à la direction des postes à Zurich.

9) Facteur postal à Bellinzone. S'adresser, d'ici au 17 mars 1896, à la direction des postes à Bellinzone.

10) Télégraphiste et téléphoniste à Avenches (Vaud). Traitement annuel 300 francs plus la provision des dépêches pour le service télégraphique et 480 francs pour le service téléphonique. S'adresser, d'ici au 15 mars 1896, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

11) Aide au téléphone de Lausanne. S'adresser, d'ici au 14 mars 1896, au chef du téléphone à Lausanne.

1) Chef de service au bureau principal des postes à Genève. S'adresser, d'ici au 10 mars 1896, à la direction des postes à Genève.

2) Dépositaire postal et facteur à Plasselb (Fribourg).

3) Facteur de messageries à Fribourg.

4) Chef de bureau au bureau principal des postes à Berne.

5) Dépositaire postal, facteur et messenger à Dotzigen (Berne).

6) Commis de poste à Bâle.

7) Buraliste postal et facteur à Baselaugst (Bâle-campagne).

S'adresser, d'ici au 10 mars 1896, à la direction des postes à Lausanne.

S'adresser, d'ici au 10 mars 1896, à la direction des postes à Berne.

S'adresser, d'ici au 10 mars 1896, à la direction des postes à Bâle.

8) Buraliste postal et facteur à Zuzgen (Argovie). S'adresser, d'ici au 10 mars 1896, à la direction des postes à Aarau.

9) Facteur postal à Zurich 15 (Unterstrass).

10) Facteur postal à Rüschtikon (Zurich).

S'adresser, d'ici au 10 mars 1896, à la direction des postes à Zurich.

11) Deux aides au bureau du matériel de la direction des télégraphes à Berne. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 7 mars 1896, à la direction des télégraphes à Berne.

12) Télégraphiste à Lausanne. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 7 mars 1896, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

13) Télégraphiste à Orges (Vaud). Traitement annuel 200 francs plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 7 mars 1896, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

14) Aide au téléphone à Zurich. S'adresser, d'ici au 7 mars 1896, au chef du réseau téléphonique à Zurich.



# Organe de publicité

pour

## les avis en matière de transports et tarifs des chemins de fer et bateaux à vapeur sur territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

---

Annexe à la feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

---

N<sup>o</sup> 10.

Berne, le 4 mars 1896.

### I. Communications diverses.

123. ( $\frac{1}{9}$ ) *Changement du nom de station « Zell »  
(vallée de la Töss).*

Nous portons à la connaissance du public que le nom de la station « Zell » vient d'être changé en « Remismühle-Zell ».

Les lettres de voiture devront porter la nouvelle dénomination.

Winterthur, le 26 février 1896.

Direction du ch. d. f. du Tössthal.

---

### III. Service des voyageurs et des bagages.

#### A. Service suisse.

124. ( $\frac{1}{9}$ ) *Dénonciation des distances et taxes pour le transport  
des voyageurs, bagages, etc., en trafic entre la gare de  
Lucerne et les stations du Central suisse.*

A dater du 1<sup>er</sup> juin 1896 cesseront d'être appliquées les distances et les taxes pour le transport des voyageurs, des bagages, etc., en trafic du chemin de fer Central suisse avec la gare de Lucerne.

Une publication spéciale fera connaître la mise en vigueur des nouvelles distances et taxes, qui remplaceront celles qui sont supprimées.

Bâle, le 2 mars 1896.

Comité de direction du Central suisse.

---

125. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages en service interne du Ponts—Sagne—Chaux-de-fonds, du 1<sup>er</sup> mai 1894. Suppression.*

Les prix et conditions de ce tarif cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix et de nouvelles conditions dont la date d'introduction sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

---

126. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif direct pour le transport des voyageurs et des bagages Rh. B—V S B, du 1<sup>er</sup> août 1890. Résiliation.*

Le tarif direct pour le transport des voyageurs et des bagages Rh. B—V S B, du 1<sup>er</sup> août 1890, ainsi que les annexes I, II et III seront annulés dès la date de la mise en exploitation de la ligne de Landquart à Thusis. La publication du tarif remplaçant aura lieu en temps utile.

Davos-Platz, le 28 février 1896.

Direction du ch. d. f. Rhétique.

---

127. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif direct pour le transport des voyageurs et des bagages Rh. B—S O B, du 1<sup>er</sup> juillet 1892. Résiliation.*

Le tarif direct pour le transport des voyageurs et des bagages Rh. B—S O B, du 1<sup>er</sup> juillet 1892, sera annulé dès la date de la mise en exploitation de la ligne de Landquart à Thusis. La publication du tarif remplaçant aura lieu en temps utile.

Davos-Platz, le 28 février 1896.

Direction du ch. d. f. Rhétique.

---

128. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif direct pour le transport des voyageurs et des bagages Rh. B—A B, du 1<sup>er</sup> juillet 1892. Résiliation.*

Le tarif direct pour le transport des voyageurs et des bagages Rh. B—A B, du 1<sup>er</sup> juillet 1892, sera annulé dès la date de la mise en exploitation de la ligne de Landquart à Thusis. La publication du tarif remplaçant aura lieu en temps utile.

Davos-Platz, le 28 février 1896.

Direction du ch. d. f. Rhétique.

---

129. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages Rh. B—N O B, Bötzb. B, S C B, J S, J N et G B, du 1<sup>er</sup> août 1892. Dénonciation.*

Le tarif précité et son annexe sont dénoncés pour le 1<sup>er</sup> juin 1896. Une publication ultérieure fera connaître leur remplacement.

Zurich, le 2 mars 1896.

Direction du Nord-Est suisse.

---

130. (1888) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre le chemin de fer à voie étroite Lanquart-Davos et ceux du Nord-Est suisse, Jura-Neuchâtelois, etc., du 1<sup>er</sup> août 1892.* *Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Loele, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

---

131. (1888) *Tarif pour le transport des voyageurs N O B et Bötzb. B—L H B, du 1<sup>er</sup> février 1890. Nouvelle édition.*

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1896 un nouveau tarif pour le transport des voyageurs en service direct N O B et Bötzb. B—L H B et H W B entrera en vigueur.

Ce tarif annule et remplace le tarif N O B et Bötzb. B—L H B du 1<sup>er</sup> février 1890.

Zurich, le 28 février 1896.

Direction du Nord-Est suisse.

---

132. (1888) *Tarif du 1<sup>er</sup> juillet 1892 pour le transport des voyageurs et des bagages entre le chemin de fer du Jura-Neuchâtelois, et ceux du Nord-Est suisse, de l'Union suisse, du Sud-Est suisse, du Seethal suisse et du Gothard.* *Suppression.*

A partir du 1<sup>er</sup> mai 1896 le tarif désigné ci-dessus cessera d'être en vigueur; il sera remplacé par un nouveau tarif dont la date d'introduction sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

---

133. (1888) *Tarif des voyageurs et des bagages S C B—lac des IV Cantons et chemin de fer Vitznau-Rigi, du 1<sup>er</sup> juin 1886.* *Dénonciation.*

Le tarif susdénommé cessera d'être appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1896, il sera remplacé par un nouveau tarif qui contiendra une augmentation des relations et en partie des prix réduits pour double course.

Une publication ultérieure fera connaître la mise en vigueur de ce nouveau tarif.

Bâle, le 2 mars 1896.

Comité de direction du Central suisse.

---

134. ( $\frac{1}{9}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre les chemins de fer de Langenthal-Huttwil et ceux de l'Emmenthal, du Jura-Simplon et du Jura-Neuchâtelois, du 15 mars 1890. Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

135. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre Bâle (station du Central suisse et du Jura-Simplon) et le Central suisse, le Jura-Simplon, le Jura-Neuchâtelois, du 1<sup>er</sup> janvier 1891. Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour les stations du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

136. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre les stations du chemin de fer du Bôdéli et certaines stations des chemins de fer suisses, du 1<sup>er</sup> août 1886. Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

137. ( $\frac{1}{8}$ ) *Tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1892, pour le service direct des voyageurs et des bagages, entre les stations du Jura-Neuchâtelois, d'une part, et celles du Central suisse et du sud de l'Argovie ainsi que Bremgarten, d'autre part. Suppression.*

A partir du 31 mai 1896 le tarif mentionné ci-dessus cessera d'être en vigueur; il sera remplacé par un nouveau tarif dont la date d'introduction sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

138. ( $\frac{1}{3}\%$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre les chemins de fer de l'Oberland bernois et ceux du Jura-Simplon, du Jura-Neuchâtelois, du Central suisse, du Nord-Est suisse, etc., du 1<sup>er</sup> juin 1893.*  
*Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

**Direction du Jura-Neuchâtelois.**

---

139. ( $\frac{1}{3}\%$ ) *Tarif du 1<sup>er</sup> juin 1893 pour le transport des voyageurs et des bagages entre le chemin de fer du Jura-Neuchâtelois et le Régional Neuchâtel—Cortailod—Boudry.*  
*Suppression.*

Le tarif désigné ci-dessus cessera d'être en vigueur le 31 mai 1896; il sera remplacé par un nouveau tarif dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

**Direction du Jura-Neuchâtelois.**

---

140. ( $\frac{1}{3}\%$ ) *Tarif du 1<sup>er</sup> mai 1892 pour le transport des voyageurs et des bagages entre les stations du Jura-Neuchâtelois et celles du Ponts—Sagne—Chaux-de-fonds et du Régional des Brenets.*  
*Suppression.*

Le 31 mai 1896 le tarif désigné ci-dessus cessera d'être en vigueur; il sera remplacé par un nouveau tarif dont la date d'introduction sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

**Direction du Jura-Neuchâtelois.**

---

141. ( $\frac{1}{3}\%$ ) *Tarif du 4 juillet 1894 pour le transport des voyageurs et des bagages entre le chemin de fer de Saignelégier—Chaux-de-fonds et ceux du Jura-Neuchâtelois et du Ponts—Sagne—Chaux-de-fonds.*  
*Suppression.*

A partir du 31 mai 1896 le tarif désigné ci-dessus cessera d'être en vigueur; il sera remplacé par un nouveau tarif dont la date d'introduction sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

**Direction du Jura-Neuchâtelois.**

---

## B. Service avec l'étranger.

142. ( $\frac{1}{9}\frac{0}{6}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre Bâle, station des chemins de fer badois de l'État et certaines stations des chemins de fer suisses, via Bâle--S C B, du 1<sup>er</sup> mars 1891. Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

---

143. ( $\frac{1}{9}\frac{0}{6}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre les chemins de fer du grand-duché de Bade et les chemins de fer du Central suisse, du Jura-Simplon, du Jura-Neuchâtelois, etc., du 1<sup>er</sup> mai 1889. Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

---

144. ( $\frac{1}{9}\frac{0}{6}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre les chemins de fer de l'Alsace-Lorraine et les chemins de fer suisses, du 1<sup>er</sup> janvier 1890. Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

Direction du Jura-Neuchâtelois.

---

145. ( $\frac{1}{9}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre des stations du chemin de fer Louis de Hesse et du ressort des directions royales de Francfort <sup>s</sup>/M, Altona, Hanovre, Cologne et Elberfeld et des stations des chemins de fer suisses, du 1<sup>er</sup> août 1887.*

*Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

**Direction du Jura-Neuchâtelois.**

---

146. ( $\frac{1}{9}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre le chemin de fer du Mein-Neckar et les chemins de fer suisses, du 1<sup>er</sup> juin 1888.* *Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour Locle, station du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

**Direction du Jura-Neuchâtelois.**

---

147. ( $\frac{1}{9}$ ) *Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre les chemins de fer suisses, Jura-Simplon, Jura-Neuchâtelois, etc., et ceux de Paris—Lyon—Méditerranée et de Genève-Eaux-vives, du 1<sup>er</sup> août 1894.*

*Changement de taxes.*

Les prix contenus dans le tarif ci-dessus pour quelques stations du Jura-Neuchâtelois, cesseront d'être en vigueur le 31 mai 1896; ils seront remplacés par de nouveaux prix dont la date de la mise en vigueur sera publiée ultérieurement.

Neuchâtel, le 25 février 1896.

**Direction du Jura-Neuchâtelois.**

---

148. ( $\frac{1}{9}$ ) *Barèmes internationaux G V n<sup>os</sup> 201 et 202 pour le transport des voyageurs, des bagages et des chiens en service franco-suisse, etc., du 1<sup>er</sup> janvier 1896.*

*Rectification.*

Aux pages 50 et 62 du livret précité, le minimum de taxe à percevoir pour les parcours suisses doit être rectifié de 25 en 40 centimes.

Berne, le 24 février 1896.

**Direction du Jura-Simplon.**

---

## C. Service de transit.

149. ( $\frac{1}{8}\%$ ) *Tarif international commun G V n° 13 pour le transport des voyageurs et des bagages entre Londres et l'Italie, du 1<sup>er</sup> décembre 1886.* *Modification.*

A dater du 1<sup>er</sup> mars 1896, les trains internationaux empruntant la voie de Folkestone-Londres ne s'arrêteront plus à la gare de Londres-Cannon Street; par conséquent, dès cette date le transport des voyageurs et des bagages ne pourra plus avoir lieu par Boulogne-Folkestone; en revanche, les voyageurs et les bagages continueront à être transportés, comme jusqu'ici, par les trains internationaux via Calais-Douvres, à destination de la gare prénommée.

Lucerne, le 25 février 1896.

Direction du Gothard.

---

## D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

150. ( $\frac{1}{8}\%$ ) *Tarif des voyageurs rhénan supérieur—belge—franco—anglais par Cologne, n° 1.*

Le tarif ci-dessus entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1896; il remplacera le tarif des voyageurs et des bagages anglo-franco-belge-rhénan supérieur par Cologne, du 1<sup>er</sup> mai 1889.

Avant d'en faire usage, corriger à la page 28 la taxe pour les bagages Mannheim (gare badoise)—Londres par Calais de 4,07 m. en 4,70 m.

Carlsruhe, le 25 février 1896.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

---

## IV. Service des marchandises.

### A. Service suisse.

151. ( $\frac{1}{9}\%$ ) *Dénonciation des distances et taxes pour le transport des marchandises et des animaux vivants en trafic entre la gare de Lucerne et les stations du Central suisse.*

A dater du 1<sup>er</sup> juin 1896 cesseront d'être appliquées les distances et les taxes pour le transport des marchandises et des animaux vivants en trafic du chemin de fer Central suisse avec la gare de Lucerne.

Une publication spéciale fera connaître la mise en vigueur des nouvelles distances et taxes, qui remplaceront celles qui sont supprimées.

Berne, le 2 mars 1896.

Comité de direction du Central suisse.

---

## B. Service avec l'étranger.

### 152. ( $\frac{1}{98}$ ) *Livret 1 b des tarifs des marchandises de l'Union nord-allemande—suisse. (Trafic pour houilles.)* *Dénouciation.*

Le livret 1 b des tarifs des marchandises nord-allemands—suisse et ses annexes, du 20 février 1888, contenant les taxes pour houilles etc., cessera d'être en vigueur le 31 mai 1896. A partir du 1<sup>er</sup> juin 1896 il sera remplacé par deux nouveaux livrets de tarifs dont l'un contiendra les taxes pour la Suisse orientale, l'autre celles pour la Suisse centrale et occidentale, ainsi que du chemin de fer du Gothard.

L'édition de ces deux livrets sera particulièrement publiée en son temps.

Zurich, le 22 février 1896.

Au nom des administrations de l'Union:

**Direction du Nord-Est suisse.**

### 153. ( $\frac{1}{98}$ ) *Livret 1, première division, des tarifs des marchandises nord-allemands—suissees. Suppression de taxes.*

En nous référant à notre publication dans l'organe de publicité n° 6, du 5 février 1896, nous portons à la connaissance publique que les taxes des stations de Mayen et Niedermendig, contenues au livret 1 de la première division des tarifs des marchandises nord-allemands—suissees, resteront encore en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1896, puisque le nouveau livret II F des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suissees qui contiendra dorénavant ces stations, n'entrera en vigueur qu'à cette époque-là.

Zurich, le 25 février 1896.

Au nom des administrations de l'Union:

**Direction du Nord-Est suisse.**

### 154. ( $\frac{1}{96}$ ) *II<sup>me</sup> partie, livret II D des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suissees. Addition.*

Avec validité du 20 mars 1896, la station Emmishofen-Egelshofen du Nord-Est suisse sera introduite avec les taxes existantes pour Kreuzlingen dans le livret II D sud-ouest-allemand—suisse, du 1<sup>er</sup> décembre 1895 (classes générales de tarif et tarif exceptionnel n° 4 pour sucre). A la même époque, au tarif exceptionnel n° 4 les taxes ultérieures suivantes entreront en vigueur, savoir :

	par 100 kg.	
division	a 5000 kg.	b 10 000 kg.
de Frankenthal à Affoltern s./Höngg	254 cts.	163 cts.

Zurich, le 3 mars 1896.

**Direction du Nord-Est suisse.**

Détaxes.

155. ( $\frac{1}{3}$ ) *Taxe réduite pour transports d'acide sulfurique  
des Uetikon au Vorarlberg.*

Les taxes exceptionnelles pour le transport d'acide sulfurique des Uetikon à Buchs-transit (Schwarzach, etc.) et à St-Margrethen-transit (Hard-Fussach, etc.) figurant à la page 14, sous position 42 de la récapitulation des détaxes et taxes exceptionnelles des chemins de fer suisses, édition du mois de janvier 1895, sont dénoncées pour la fin du mois de mai 1896.

Zurich, le 22 février 1896.

Direction du Nord-Est suisse.

156. ( $\frac{1}{3}$ ) *Taxe réduite pour transports de machines de Zurich  
à Rheinfelden, chemin de fer badois.*

Jusqu'à nouvel avis, pour les transports des machines etc., par wagons complets de 5000 et 10 000 kg. dès Zurich à Rheinfelden chemin de fer badois, sur les quote-parts de taxe du Nord-Est suisse jusqu'à Koblenz milieu du Rhin, une réduction d'un tiers de ces dernières est accordée par voie de détaxe.

Zurich, le — février 1896.

Direction du Nord-Est suisse.

C. Service de transit.

Taxes exceptionnelles.

157. ( $\frac{1}{9}$ ) *Taxes exceptionnelles pour le transport de minerai de  
fer et de magnésite de Buchs-transit à Delle-transit et  
Genève-transit. Extension de la validité.*

Les taxes exceptionnelles mentionnées dans le n° 9, pos. 120, de l'organe de publicité sont applicables aussi au transport au départ de la station Eichberg (chemins de fer du Sud de l'Autriche). De plus, le nom de la station Le Bouceau (Basses-Pyrénées) est à remplacer par Le Boucau.

St-Gall, le 3 mars 1896.

Direction de l'Union suisse.

Détaxes.

158. ( $\frac{1}{9}$ ) *Exposition internationale sportive et d'hygiène, etc., à  
Innsbruck. Facilité de taxe pour le transport en retour  
des objets exposés et non vendus.*

Pour le retour des objets qui, après avoir figuré à l'exposition internationale sportive et d'hygiène, etc., à Innsbruck, du 20 mai au 15 oc-

tobre 1896, n'ont pas été vendus, les prix réduits indiqués ci-après sont appliqués par voie de détaxe aux envois en transit par la Suisse et suivant la même route à l'aller et au retour.

*Grande Expédition Wagons complets de vitesse. partielle. 5000 kg. 10,000 kg.*

Prix par 100 kg., en centimes.

Romanshorn-transit	— Genève-transit	164	91	89	87
»	» — Verrières- »	132	73	71	69
»	» — Delle- »	120	67	65	63
Buchs-	» — Genève- »	254	136	127	117
»	» — Verrières- »	222	118	109	99
»	» — Delle- »	210	112	103	93

Berne, le 3 mars 1896.

Au nom des compagnies intéressées :

Direction du Jura-Simplon.

**D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.**

**159. (1<sup>o</sup>/<sub>8</sub>) Livret 7 des tarifs des marchandises de l'Union sud-allemande—autro-hongroise avec appendice.**

*Annexes III.*

Le 1<sup>er</sup> mars 1896 entre en vigueur dans l'Union sud-allemande—autro-hongroise une III<sup>me</sup> annexe au tarif des marchandises par classes, valable dès le 1<sup>er</sup> octobre 1894, ainsi qu'à l'appendice y relatif.

Ces annexes contiennent des modifications et additions.

Carlsruhe, le 25 février 1896.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

**160. (1<sup>o</sup>/<sub>8</sub>) Livret de tarif 3 du tarif de l'Union centrale allemande. Suppression de taxes.**

Les taxes du tarif exceptionnel n° 6a pour fil de coton brut figurant dans le livret de tarif n° 3 du tarif de l'Union centrale allemande entre les stations prussiennes de Görlitz et Zittau, d'une part, et certaines stations badoises, d'autre part, seront supprimées le 1<sup>er</sup> mars 1896 et ne seront probablement pas remplacées.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux stations de l'Union et à notre bureau des tarifs des marchandises.

Carlsruhe, le 24 février 1896.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

## Communications du département des chemins de fer.

### 1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvés le 2 mars 1896 :

1. Tarif pour le transport direct de voyageurs, bagages et colis express dans le trafic entre certaines stations du chemin de fer du Gothard et celles des lignes Langenthal-Huttwil et Huttwil-Wolhusen, avec indicateur kilométrique.

2. Taxes réduites pour le transport de machines et pièces de constructions métalliques par wagons complets dès Zurich à Rheinfelden, station des chemins de fer badois.

3. 1<sup>re</sup> annexe au tarif exceptionnel n° IV pour le transport de céréales, fruits à cosses, produits de minoterie, de céréales et fruits à cosses, malt, ainsi que graines oléagineuses des certaines stations de la première société de navigation à vapeur privilégiée sur le Danube à Bregeoz-transit, Buchs-transit, St-Margrethen-transit et Lindau-transit, en outre dès les stations de l'Union suisse (y compris les lignes du Toggenbourg et du Wald-Rüti), de Rorschach-Heiden, du Nord-Est (y compris le Bötzenberg), du Sud-Est, du Gothard, du Central (y compris le Sud de l'Argovie), de l'Emmenthal, du Jura-Simplon et du Jura-Neuchâtelois, ainsi que de Bâle, Schaffhouse, Singen et Constance, stations du Nord-Est et des chemins de fer badois, avec transbordement à Vienne et à Passau. comprenant des taxes nouvelles et modifiées.

Approuvés le 3 mars 1896 :

1. Tarif pour le transport direct des voyageurs dès certaines stations du Jura-Simplon à Macolin, station du funiculaire Bienne-Macolin.

2. Application aux expéditions provenant d'Eichberg, station du chemin de fer du Sud de l'Autriche I R. priv. des taxes exceptionnelles pour transport de minerai de fer et de magnésite dès Buchs-transit à Delle-transit et Genève-transit figurant sous position 110 au n° 9 de l'organe de publicité.

3. Réduction de taxe pour les lignes suisses Romanshorn-transit et Buchs-transit—Genève-transit, Verrières-transit et Delle-transit, pour les marchandises destinées à l'exposition internationale de sport et d'hygiène, etc., qui aura lieu du 20 mai au 15 octobre 1896 à Innsbruck, y resteront invendues et seront réexpédiées par la route du transport à l'aller, en transit par la Suisse, à destination de la station primitive de départ.

4. Admission de la station Emmishofen-Egelshofen dans les taxes générales de tarif et dans le tarif exceptionnel n° 4 pour sucre, ainsi qu'admission de la station Affoltern près Höngg dans le tarif exceptionnel n° 4 pour sucre du livret IID des tarifs des marchandises de l'Union sud-ouest-allemande—suisse.

5. Tarif pour la perception de taxes supplémentaires pour l'utilisation de places de luxe et de wagons de luxe en service du P. L. M., du Jura-Simplon, du Central, des lignes du lac de Thoun et du Bûdeli via Verrières, Vallorbes et Genève.

## 2. Communications diverses.

1. Dans sa séance du 28 février 1896 le Conseil fédéral a décidé l'interdiction à partir du 4 mars 1896 de l'importation du bétail à pied fourchu provenant d'Autriche-Hongrie, à cause de la surlangue et claudication qui règne dans ce pays.

2. L'association des chemins de fer suisses a décidé d'appliquer le règlement concernant l'octroi de réductions de taxes pour les objets destinés aux expositions, aux objets expédiés de Suisse à l'exposition de sport, hygiène, etc., qui aura lieu à Innsbruck du 20 mai au 15 octobre 1896, ou réexpédiés de cette localité à l'expéditeur primitif.

3. Dans sa séance du 25 février 1896 le Conseil fédéral a autorisé, sous quelques réserves, l'ouverture de l'exploitation du tramway électrique de St-Moritz, en abandonnant au Département des Chemins de fer la fixation ultérieure de l'époque de cette ouverture.



Tableau des trains ayant circulé pendant le mois de décembre 1895 sur les chemins de fer suisses et des retards qu'ils ont subis.

1	2	3	4					5		6		11	12	13	14			15			16			21	22			25	26		27		28		29		30		31		32
			Total des trains expédiés					Nombre total parcouru de		Des kilomètres de trains appartiennent					Retards à l'arrivée à la gare destinataire			Cause des retards			Nombre pour cent				Coincidence manquées		Nombre des kilomètres		Parcours moyen par heure de marche, y compris les arrêts												
			Réguliers		Extraordinaires			Kilomètres de trains	Kilomètres d'essieux	aux trains réguliers, directs, omnibus et mixtes	à chaque train en moyenne				A un kilomètre exploité correspondent kilomètres d'essieux	Trains express et omnibus			Trains mixtes			Total des retards	Sur sa propre ligne			des trains réguliers ayant subi des retards comparé au nombre total des trains	au mois correspondant de l'année précédente		par les trains directs et omnibus	par les trains mixtes	de trains	d'essieux	par retard sur sa propre ligne		Trains directs et omnibus	Trains mixtes					
			Trains express et omnibus	Trains mixtes	Trains de marchandises	Trains express et omnibus	Trains de marchandises									Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort	Nombre	Retard moyen	Retard le plus fort		Par les correspondances étrangères		Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques								Service des gares et des trains	Total			Nombre	par les trains directs et omnibus	par les trains mixtes	par retard sur sa propre ligne	
			Kilomètres		Trains			Kilomètres			Kilomètres de trains				Minutes			Minutes			Minutes				Nombre		Nombre		Kilomètres												
Jura-Simplon 1) *	1144	100	6 875	1 556	1931	—	923	563 879	12 050 298	430 304	52	9 518	186	17	62	28	27	52	214	116	26	72	98	1,16	1,38	39	8	4 391	76 202	28,4	18,7										
Nord-Est 2)	771	111	7 592	1 481	2474	101	750	490 349	11 593 460	369 422	40	15 037	114	17	73	—	—	—	114	91	8	15	23	0,25	0,37	12	—	16 062	289 814	27,7	18,3										
Central 3)	393	97	3 803	937	1769	9	475	262 952	7 802 737	181 902	39	19 855	138	17	38	13	21	30	151	128	—	23	23	0,19	1,12	20	3	7 909	167 584	30,3	22,6										
Union 4)	310	9	2 375	709	334	4	252	163 567	3 950 798	137 594	45	12 364	69	19	115	4	20	24	73	52	6	15	21	0,68	0,69	—	—	6 552	137 711	27,0	14,4										
Gothard	266	93	1 302	230	925	12	443	234 519	6 855 686	136 923	90	25 774	21	20	44	1	29	29	22	15	6	1	7	0,46	0,26	2	—	19 561	362 617	27,4	17,0										
Sud-Est	50	—	992	—	150	—	49	19 522	168 884	14 880	17	3 378	25	14	25	—	—	—	25	24	—	1	1	0,10	—	2	—	14 880	117 910	21,4	—										
Seethal	50	—	465	—	83	1	6	17 232	150 575	14 725	32	3 012	11	15	26	—	—	—	11	5	—	6	6	1,20	1,06	2	—	2 455	20 297	19,4	—										
Chemin de fer rhétique	50	—	186	62	—	—	1	12 429	125 610	12 400	50	2 513	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,30	—	—	—	—	—	17,4	14,3									
Emmenthal	43	—	372	124	125	2	46	13 283	192 026	10 664	22	4 466	5	11	13	—	—	—	5	5	—	—	—	—	0,20	—	—	—	—	—	29,2	25,3									
Jura Neuchâtelois	40	—	558	124	75	25	—	20 086	229 281	17 542	26	5 732	17	18	38	—	—	—	17	11	4	2	6	0,68	3,37	2	—	2 924	30 338	22,2	19,3										
Tössthal	40	—	286	55	96	1	1	11 640	124 934	10 013	30	3 125	3	12	14	1	15	15	4	4	—	—	—	—	0,38	—	—	—	—	—	22,3	13,0									
Langenthal-Huttwil-Wolhusen	40	—	341	217	—	—	—	11 098	131 822	11 098	20	3 296	3	11	22	1	20	20	4	3	1	—	1	0,18	0,30	—	—	11 098	131 822	25,1	21,0										
Saignelégier-Chaux-de-Fonds	27	—	—	198	—	2	—	5 398	53 078	5 346	27	1 966	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,94	—	—	—	—	—	—	17,3									
Appenzell	26	—	—	696	—	—	5	9 634	112 532	9 604	14	4 329	—	—	—	5	22	26	5	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,4									
Oberland Bernois	24	—	372	—	—	4	—	3 770	21 576	3 720	10	899	2	15	17	—	—	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,2									
Lausanne-Echallens-Bercher	24	—	—	250	—	1	—	5 565	60 858	5 550	23	2 536	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—	—	—	16,4									
Frauenfeld-Wyl	18	—	—	310	—	11	—	5 528	47 480	5 363	18	2 638	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,32	—	—	—	—	—	—	16,3									
Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds	17	—	—	308	—	—	1	5 237	22 334	5 236	17	1 314	—	—	—	6	47	128	6	2	4	—	4	1,30	4,20	—	—	1 309	5 583	—	16,6										
Sihlthal	15	—	—	372	98	—	28	5 802	51 970	5 022	14	3 465	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0									
Waldenbourg	14	—	248	62	—	1	—	4 354	34 554	4 340	14	2 469	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,4	13,1									
St-Gall-Grais	14	—	—	300	—	4	1	4 265	45 591	4 200	14	3 257	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,34	—	—	—	—	—	11,2									
Birsigthal	13	—	—	818	—	50	—	8 850	90 916	8 600	11	6 994	—	—	—	3	28	30	3	—	3	—	3	0,37	0,77	—	—	—	—	—	—	—	15,6								
Neuchâtel-Cortailod-Boudry	11	—	1 364	—	—	36	—	8 502	79 281	8 106	6	7 208	5	21	26	—	—	—	5	—	4	1	5	0,37	0,43	2	—	1 622	15 232	13,2	—										
Tramelan-Tavannes	9	—	—	310	—	—	—	2 790	15 156	2 790	9	1 684	—	—	—	1	40	40	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,5									
Brenets-Loche	5	—	—	520	—	—	—	2 600	11 020	2 600	5	2 204	—	—	—	5	19	23	5	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20,0									
Orbe-Chavornay	4	—	—	682	52	—	12	2 906	5 812	2 660	4	1 453	—	—	—	6	23	36	6	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,1									
<b>Totaux et chiffres moyens</b>	<b>3418</b>	<b>410</b>	<b>27 131</b>	<b>10 321</b>	<b>8112</b>	<b>264</b>	<b>2993</b>	<b>1 895 757</b>	<b>44 028 269</b>	<b>1 420 604</b>	<b>38</b>	<b>12 542</b>	<b>599</b>	<b>17</b>	<b>115</b>	<b>74</b>	<b>26</b>	<b>128</b>	<b>673</b>	<b>475</b>	<b>62</b>	<b>136</b>	<b>198</b>	<b>0,33</b>	<b>0,36</b>	<b>81</b>	<b>11</b>	<b>7 175</b>	<b>125 954</b>	<b>27,3</b>	<b>17,7</b>										
<b>Au mois de décembre 1894</b>	<b>3399</b>	<b>381</b>	<b>26 764</b>	<b>9 610</b>	<b>7422</b>	<b>193</b>	<b>2899</b>	<b>1 824 229</b>	<b>42 269 654</b>	<b>1 383 600</b>	<b>39</b>	<b>12 436</b>	<b>735</b>	<b>20</b>	<b>163</b>	<b>120</b>	<b>38</b>	<b>338</b>	<b>855</b>	<b>542</b>	<b>152</b>	<b>161</b>	<b>313</b>	<b>0,36</b>	<b>0,40</b>	<b>183</b>	<b>39</b>	<b>5 829</b>	<b>135 047</b>	<b>27,3</b>	<b>17,7</b>										
Les premières indications du Jura-Simplon étaient de . . .													482	19	173	16	23	50	498	167	15	316	331	3,00	1,30	55	3	1 389	27,582	—	—										
tandis qu'elles auraient dû être de . . .													575	18	173	19	22	50	594	200	18	376	394	4,25	1,30	55	4	1 167	23,172	—	—										
Total primitif du mois de septembre . . .													1317	18	173	137	25	80	1454	818	42	594	636	1,03	1,37	137	16	2 326	46,389	—	—										
Total rectifié du mois de septembre . . .													1410	18	173	140	25	80	1550	851	45	654	699	1,79	1,37	137	17	2 118	42,208	—	—										

1) Y compris les lignes Bulle-Romont, Régional du Val de Travers, lac de Thoune, Bodeli, Viège-Zermatt, Yverdon-Ste-Croix et Bière-Apples-Morges.  
 2) " " la ligne du Betzberg et Koblenz-Stein.  
 3) " " les lignes du Sud-Argovien, Wohlen-Bremgarten et le raccordement de Bâle.  
 4) " " les lignes de Wald-Rüti et du Toggenbourg.

## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1896
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.03.1896
Date	
Data	
Seite	684-688
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 289

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.